

## SIGNATURE DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le mardi 4 février 2020 à 14h30, signature de la convention de mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance entre le Préfet de l'Oise Louis Le Franc, la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise Nadège Lefebvre, le Président du Tribunal de Grande Instance de Senlis Arnaud Borzeix, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Senlis Jean-Baptiste Bladier et le Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) Jean-Pierre Bosino. Le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise et les Maires des communes de l'ACSO assistent également à cette signature qui a lieu dans les locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise – 24 rue de la Villageoise à Creil.

La Stratégie signée aujourd'hui fait suite à une première Stratégie élaborée en 2010 sur le territoire des communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul. Elle s'appuie sur un Diagnostic Local de Sécurité réalisé en 2018 sur la totalité du territoire de l'ACSO. Ce diagnostic fait ressortir les problématiques suivantes :

- Décalage entre les moyens disponibles et les problématiques de délinquance ;
- Économie souterraine structurée et présente en zone de compétence Police Nationale ;
- Délinquance résiduelle sur la zone « rurale » ;
- Troubles sur le territoire qui impactent les lieux d'enseignement ;
- Importance des violences commises dans le cadre intrafamilial ;
- Ampleur des mauvais usages sur l'espace public ;
- Ressenti d'une forte insécurité routière.

La nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance va permettre aux acteurs du territoire de travailler sur ces problématiques en s'appuyant sur 4 axes opérationnels : les jeunes exposés à la délinquance, la tranquillité publique, les violences intrafamiliales et celles faites aux femmes, et enfin la santé mentale et la conduite addictive.

Dans un premier temps, des groupes de travail thématiques constitués de partenaires du territoire se réuniront. Ces groupes auront pour mission d'élaborer des actions visant à prévenir la délinquance ainsi qu'à accompagner les victimes. Parmi ces actions figurent le travail sur la prévention des heurts entre jeunes, notamment à proximité des établissements scolaires, la lutte contre les dégradations et les dépôts sauvages, le travail dans une approche collaborative à l'assistance aux victimes de violences intrafamiliales ou encore la sensibilisation des jeunes sur l'usage des stupéfiants et les risques sur leur santé, pour n'en citer que quelques-unes.

**Le projet de territoire élaboré par les élus de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise réserve une place essentielle au contrat de ville et à ses dispositifs destinés à couvrir l'ensemble des problématiques les plus importantes pour les habitants. Ainsi, la sécurité, la protection des publics fragiles et la prévention de la délinquance occupent une place majeure dans cet ensemble d'actions s'appuyant sur un véritable projet urbain de cohésion sociale.**



### CONTACTS PRESSE : 06-200204

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise  
[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - [p.Laprun@creilsudoise.fr](mailto:p.Laprun@creilsudoise.fr)

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - [f.Lebegue@creilsudoise.fr](mailto:f.Lebegue@creilsudoise.fr)

### A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 130 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.